

LE SIFUREP :

Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne

SIFUREP



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION PARISIENNE

Le SIFUREP a pour mission d'organiser et de gérer le service public funéraire pour les collectivités adhérentes. Le syndicat exerce ses missions avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et leur offrir un service public funéraire de qualité.

LES ADHÉRENTS

81 collectivités franciliennes dont 1 communauté de communes.

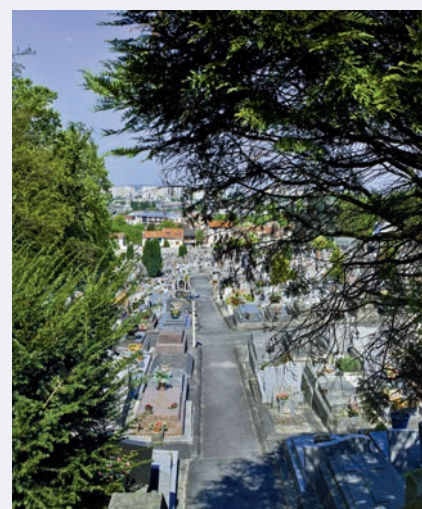
LE SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres et a donné aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Elle permet néanmoins aux communes d'assurer le service extérieur soit directement, soit par voie de gestion déléguée sans exclusivité.



Le SIFUREP a conclu avec le délégataire OGF, un contrat de délégation du service extérieur des pompes funèbres pour 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2013, qui comprend 5 avantages pour les familles des collectivités adhérentes :

- 1. un engagement contractuel** qui permet de proposer un service complet d'obsèques à un prix ferme et définitif négocié par le syndicat de 1657 euros TTC au 1^{er} janvier 2014 ;
- 2. la gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an ;**
- 3. la prise en charge par le délégataire, pour les enfants de moins de 16 ans, de 50 % des frais** liés à la préparation et l'organisation des obsèques, aux formalités et démarches, à la cérémonie ainsi qu'au cercueil ;
- 4. un tarif général spécifique, inférieur à 6 % en moyenne aux prix pratiqués** par le délégataire sur l'ensemble des prestations assurées dans leur intégralité sur le territoire du syndicat ;
- 5. la prise en charge par le délégataire des obsèques des personnes dépourvues de ressources**, dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du CCAS.



LES ÉQUIPEMENTS FUNÉRAIRES

Le SIFUREP gère 6 équipements funéraires par gestion déléguée :

- 4 crématoriums (Mont-Valérien à Nanterre, Val-de-Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart et Champigny-sur-Marne) ;
- 2 chambres funéraires (Nanterre et Montreuil-sous-Bois).

LA COMPÉTENCE « CIMETIÈRES »

Le SIFUREP a développé une compétence optionnelle « cimetières » relative à la création et/ou l'agrandissement, ainsi que la gestion de cimetières. Les collectivités sont libres de transférer ou non cette compétence au SIFUREP. Des syndicats intercommunaux de cimetières ou des communautés d'agglomération peuvent également choisir de transférer au syndicat leur compétence en matière de cimetières.

PARTENARIAT AVEC LES CIMETIÈRES INTERCOMMUNAUX

Le syndicat a signé, depuis 2010, une convention de partenariat avec le syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles, qu'il assiste dans sa gestion et ses travaux de rénovation.



Crématorium du **Mont-Valérien à Nanterre**



Crématorium du **Val-de-Bièvre à Arcueil**



Crématorium du **Parc à Clamart**



Crématorium de **Champigny-sur-Marne**

LES BÉNÉFICES POUR LA COLLECTIVITÉ

Les collectivités adhérentes bénéficient de l'accompagnement et du conseil du SIFUREP.

Dans cet objectif, le SIFUREP :

- **veille à l'amélioration continue des infrastructures et de l'accueil des familles** des défunts et à l'accessibilité de tous à un service extérieur des pompes funèbres de qualité à un prix maîtrisé ;
- **accompagne et conseille les collectivités et leurs services d'état civil en apportant son expertise dans le domaine juridique** pour répondre à toute question portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public ;
- **accompagne les collectivités dans leurs réflexions** sur la place des cimetières dans le tissu urbain et sur les actions d'amélioration de gestion, d'aménagement de ces équipements publics ;
- **a créé une centrale d'achat au service des communes**, pour proposer des marchés de services, fournitures et travaux en matière funéraire, bénéficier d'un plus grand pouvoir de négociation et mieux maîtriser les dépenses.

QUI PEUT ADHÉRER ?

Toute collectivité ou EPCI d'Île-de-France par simple délibération de l'organe délibérant.

SERVICE À LA POPULATION

Guide des obsèques : un outil pour les familles

Le Guide des Obsèques, conçu et réalisé par le SIFUREP, a pour objectif d'aider les communes adhérentes et plus particulièrement les services d'état civil à informer les familles sur les démarches funéraires à effectuer lors d'un décès et ainsi leur assurer un service public funéraire de qualité.

Ce guide est mis gratuitement à la disposition des services d'état civil et dans les cimetières des communes adhérentes. Il est également téléchargeable sur le site internet du syndicat : www.sifurep.com



Chambre funéraire de **Nanterre**



Chambre funéraire de **Montreuil-sous-Bois**

VOTRE CONTACT

Valérie BAILLY,
Responsable
du développement et de
la centrale d'achat
SIFUREP :
vbailly@sifurep.com
01 44 74 31 91

Directrice de la publication : Carinne JUSTE //

Rédaction : Service communication du SIFUREP // Conception/réalisation : Temps réel // Photos : Didier Fournet, Emilie Derouen //
Impression : LE REVEREND // Mai 2014 // SIFUREP - Tour Gamma B - 193/197 rue de Bercy - 75582 Paris Cedex 12 // Tél. : 01 44 74 32 00 //
Mail : contact@sifurep.fr // www.sifurep.com

